

Canne

N°3

Blanche

Bulletin trimestriel
Juillet - août - septembre 2020



Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° d'agrégation : P207078

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles



ligue braille asbl
une autre façon de voir la vie

A photograph of a woman with short brown hair and glasses, wearing a bright yellow sweater and large brown headphones. She is smiling and looking slightly to the right. In her left hand, she holds a black Stream Braille reader device. The device has a screen at the top showing a play button and a volume icon, and a grid of buttons below. The background is a light blue wall. The image is framed by a large, semi-transparent green circle on the right side.

Merci à tous les joueurs de la Loterie Nationale. Grâce à eux, nous pouvons à nouveau soutenir les personnes aveugles et malvoyantes membres de la Ligue Braille en leur offrant un lecteur Daisy. Et vous, vous jouez aussi, non ?



**loterie
nationale**

BIEN PLUS QUE JOUER

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE

Quelle année !

Difficile pour l'instant de se projeter dans l'avenir. Aussi, concentrons-nous sur le moment présent.

Malgré la crise sanitaire, la Ligue Braille est loin d'être restée les bras croisés. Accessible à distance pendant tout le confinement, elle a repris ses activités en présentiel dès ce dernier levé, moyennant un strict protocole de sécurité. Nous restons pleinement engagés aux côtés des personnes aveugles et malvoyantes, dans le respect des consignes du CNS.

Ce numéro fait la part belle aux aides techniques. Loin d'être un gadget, celles-ci constituent, pour les personnes aveugles et malvoyantes, la clé à leur participation à la société et à leur autonomie au quotidien pour lire, calculer, gérer leur compte bancaire... ou communiquer avec leurs proches. Avec la quarantaine, leur rôle n'en a été que renforcé.

Grâce à votre soutien, la Ligue Braille accompagne ses membres dans le choix de l'aide technique la plus pertinente, et propose des formations adaptées le cas échéant. Grâce à vous, nous faisons la différence.

Excellent plaisir de lecture.

Dossier : aides techniques 4

- Conseils sur mesure
- Démonstrations à la carte
- Révolution digitale
- 4 axes et création du Fonds Zoé

Portrait : chaises musicales 12

Santé 14

- Premier rapport mondial sur la vision

Technologie 17

- BrailleTech 2020 : live et online !
- L'histoire de la prise de notes en braille
- Quoi de neuf au BrailleShop ?
- Soutenez le Fonds Christophe

Vos droits 21

- En direct du Service social
- Handicap et pauvreté

Vie quotidienne 27

- À vos côtés au quotidien

Emploi 29

- Discrimination au travail
- Obstacles à l'emploi : que fait la Ligue Braille ?
- L'emploi commence au CFP

Loisirs 33

- Le Service loisirs se réinvente
- Quoi de neuf à la bibliothèque ?
- Quoi de neuf à la ludothèque ?

Merci 36

- Une place pour nos fondatrices !
- Un retour salutaire
- Dites-le avec nos cartes de vœux !
- In memoriam



Des aides techniques qui changent la vie

CONSEILS SUR MESURE

Les aides techniques sont nombreuses, variées et souvent coûteuses. Comment faire le bon choix sans exploser son budget et bénéficier des soutiens financiers disponibles ? Le Service d'information sur les adaptations techniques (SIAT) de la Ligue Braille peut vous guider.

Étant donné la diversité des formes de déficience visuelle, il importe de trouver des conseils personnalisés. C'est pourquoi le SIAT a mis en place une procédure d'analyse des besoins qui permet de cibler ceux-ci avec un maximum d'objectivité et d'efficacité. Lino Ricciardi, conseiller au SIAT, nous explique que ses collègues et

AIDES TECHNIQUES ET AUTONOMIE

Grâce aux aides techniques, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent communiquer, se déplacer, faire leurs courses, cuisiner, travailler, lire, se détendre... de façon autonome. Ce dossier vous explique comment poursuivre vos activités quotidiennes.

lui servent d'intermédiaires entre les demandeurs et les fournisseurs de matériel les plus à même de répondre à leurs besoins. Le SIAT étant totalement indépendant des fournisseurs, les conseillers peuvent donner leurs avis en toute objectivité et dans l'intérêt des demandeurs.

Ils accompagnent aussi les personnes dans leurs démarches pour obtenir l'aide des fonds publics ou privés qui interviennent dans les frais d'acquisition de ce matériel. Les personnes qui ont besoin d'une aide technique peuvent s'inscrire auprès du SIAT. Elles sont contactées par l'un des conseillers pour prendre rendez-vous afin d'analyser leur demande et choisir l'aide technique la plus appropriée. Cette entrevue

a pour objectif de dresser un profil précis de la personne et de ses besoins, en vue de donner des conseils individualisés. Les descriptifs de produits laissent parfois penser qu'ils vont tout résoudre, mais il n'y a pas de solution miracle.



Lino Ricciardi, conseiller au SIAT

Le dialogue avec le conseiller permet de créer des attentes réalistes. En fin de parcours, la conclusion est parfois que tel ou tel produit serait meilleur que celui que le bénéficiaire avait en tête. Il arrive même que l'achat envisagé ne s'avère tout simplement pas indispensable !

Ce service offert gratuitement est de plus en plus sollicité, en raison notamment de deux facteurs. D'une part, le vieillissement de la population qui entraîne un accroissement exponentiel du nombre de personnes en situation

de handicap visuel ; d'autre part, l'entrée sur le marché de nouvelles technologies de plus en plus performantes qui peuvent faciliter la vie des personnes aveugles ou malvoyantes.

« Il y a beaucoup de personnes qui nous consultent en ayant au départ l'idée d'acquérir un PC avec des logiciels complexes et qui en testant des tablettes, par exemple, se rendent compte que ce matériel est beaucoup plus fonctionnel et mieux adapté à leur situation »
(Lino Ricciardi).

Trouver la bonne aide technique pour la bonne personne est une tâche complexe, car les conseillers de la Ligue Braille sont constamment confrontés à des vécus et des besoins différents. Chaque situation est particulière. C'est un défi permanent, mais c'est aussi ce qui rend leur tâche passionnante. De plus, la technologie ne cesse d'évoluer à un rythme croissant. Il faut donc se tenir au courant et suivre toutes les nouveautés. Leur mission est donc exigeante, mais quelle satisfaction quand une personne gagne en autonomie dans sa vie quotidienne, grâce aux conseils donnés dans le choix d'une aide technique !

DÉMOS À LA CARTE

« L'essayer, c'est l'adopter » : ce vieux slogan publicitaire a son fond de vérité. Rien ne vaut de pouvoir essayer un outil ou un dispositif pour se faire une idée de ses qualités et de son utilité avant de l'acheter.

C'est la raison d'être de la salle de démonstration aménagée au siège bruxellois de la Ligue Braille. Celle-ci tend à offrir un éventail le plus complet possible pour répondre à un maximum de besoins.

Nos conseillers prennent le temps nécessaire pour que les demandeurs puissent se familiariser avec les différentes catégories de produits et déterminer celui ou ceux qui conviendront le mieux à chacun. Cela vaut donc certainement la peine de se déplacer à Bruxelles pour bénéficier d'une démonstration personnalisée. Les séances sont individuelles et uniquement sur rendez-vous.

« L'approche individuelle sur mesure représente une réelle valeur ajoutée. Prenez une vidéo-loupe : aurez-vous besoin d'un grossissement progressif ou rapide, de plus de contraste ou de lumière... Ici, les gens peuvent comparer et tester ce qui leur convient. »

Le matériel peut être divisé en deux grandes catégories :

- 1) Le matériel adapté vendu par des fournisseurs spécialisés, conçu spécialement pour des personnes déficientes visuelles : vidéo-loupes, barrettes braille, systèmes d'agrandissement, etc. Grâce à une collaboration avec les différents fournisseurs, ce matériel est mis en prêt gratuitement dans notre salle de démonstration et renouvelé régulièrement.
- 2) Le matériel tel que les smartphones, tablettes, ordinateurs... qui sont vendus dans les commerces « ordinaires ».
Ces appareils sont devenus des outils indispensables dans la vie de tous les jours car ils permettent d'effectuer d'innombrables tâches (communiquer, faire des recherches sur Internet, gérer un agenda, un compte bancaire, se divertir, etc.). Bon nombre d'entre eux comprennent des options d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap visuel.

Le matériel de la seconde catégorie doit être acquis sur fonds propres, ce qui représente un défi sur le plan financier, car il est non seulement coûteux mais rapidement obsolète.



Un système d'agrandissement portatif pour lire du texte

La prise en charge de ce matériel a pu être réalisée en 2019 grâce à l'intervention de la Fondation Ruth et Willy Berler.

Or, il importe de donner un aperçu suffisamment large et à jour du marché.

La salle de démonstration rencontre un vif succès. Lino Ricciardi précise que, chaque année, près de 600 personnes viennent y expérimenter du matériel.

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu recevoir personne depuis un certain temps, mais les rendez-vous sont possibles depuis juin.

Les visiteurs sont priés d'apporter un masque buccal, leur température est mesurée à l'arrivée, les mains désinfectées, etc.

Dans la salle de démonstration, tout le matériel de désinfection nécessaire est prêt pour garantir une visite en toute sécurité.

RÉVOLUTION DIGITALE

La Ligue Braille est consciente de la plus-value manifeste des outils numériques pour l'autonomie et l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes.

Dans notre société de plus en plus interconnectée, ces nouvelles technologies occupent une place incontournable, au point qu'il paraît presque impensable aujourd'hui de pouvoir participer pleinement à la société sans un minimum de maîtrise des outils numériques. Tous les aspects de notre vie sont concernés : études, travail, vie sociale, vie privée, culture et loisirs...

D'où un risque supplémentaire d'exclusion pour les personnes aveugles et malvoyantes, d'autant plus que celles-ci sont majoritairement des personnes âgées, isolées, touchées par un handicap survenu après 65 ans et impactant lourdement leur autonomie.

Des applications dédiées

Certaines applications sont dédiées spécifiquement aux personnes aveugles et malvoyantes et peuvent réellement leur faciliter la vie. Les fonctions d'agrandissement ou de synthèse vocale sont particulièrement

utiles. L'application « Seeing AI », par exemple, décrit vocalement ce que capte la caméra d'un iPhone ou d'un iPad (pour le moment, cette application gratuite développée par Microsoft ne tourne que sur iPhone, mais il existe des alternatives pour Android).

Différentes fonctionnalités permettent de lire instantanément un texte imprimé, reconnaître un billet de banque, décrire des objets, des personnes ou encore des couleurs. C'est un moyen pratique, par exemple, pour faire ses achats en lisant la notice ou le prix d'un article, identifier une boîte de médicaments ou encore classer des photos de famille...

Un apprentissage à la carte

Ces outils peuvent donc favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale. Les acquérir est une chose, mais encore faut-il savoir comment les utiliser ! Pour pallier le risque de fracture numérique, la Ligue Braille offre gratuitement des formations de qualité aux personnes aveugles ou malvoyantes, quels que soient leur âge et leur niveau de connaissance des outils numériques, en vue d'un usage privé (pour un usage professionnel, des formations sont données dans le cadre du Centre de formation professionnelle (CFP) de la Ligue Braille). Ces formations

sont individuelles et adaptées aux besoins et demandes de chaque participant, en tenant compte des spécificités de sa déficience visuelle. Il est donné par des collaborateurs spécialisés dans le handicap visuel et les nouvelles technologies.

Lino Ricciardi fait remarquer : « Certaines personnes viennent avec une série de questions toutes prêtes, pour d'autres, il faudra construire la formation en déterminant leurs besoins. C'est assez varié et très ouvert. Dans certains cas, il faut partir de zéro et apprendre les bases. Pour ceux qui pratiquaient déjà les outils numériques avant de perdre la vue, il s'agira plutôt de leur faire découvrir les dispositifs d'accessibilité

existant sur leurs appareils et qui sont encore souvent méconnus du public. » La formation se donne à raison d'une séance de deux heures par semaine, en général. La durée de l'apprentissage dépend du rythme de chacun et de l'étendue de ses besoins. L'accent est mis sur la régularité et la motivation personnelle.

« Ces formations donnent des résultats très encourageants. Nous avons par exemple des personnes de plus de 70 ans, qui n'ont jamais eu un smartphone en main et qui maintenant, au fur et à mesure des séances, prennent plaisir à utiliser ce type d'appareil, qui change leur quotidien. » (Lino Ricciardi)

4 AXES ET CRÉATION DU FONDS ZOÉ

De toute évidence, les compétences en lecture et numériques constituent une étape essentielle vers une plus grande autonomie.

Pour y arriver, les personnes porteuses d'un handicap visuel doivent d'abord avoir accès aux aides appropriées et aux nouvelles technologies. Parce qu'à la Ligue Braille nous voulons en faire une

priorité, nous avons développé 4 axes essentiels et complémentaires qui forment un ensemble cohérent :

Axe 1 : augmentation de la capacité de conseils aux personnes aveugles et malvoyantes

A l'heure actuelle, nos services d'information pour les adaptations techniques sont inondés de demandes.

Le nombre de personnes avec un handicap visuel faisant appel à nos

services continue d'augmenter de façon exponentielle, en raison de divers facteurs. Pour faire face à cette augmentation, il est donc également nécessaire de recruter du personnel supplémentaire.

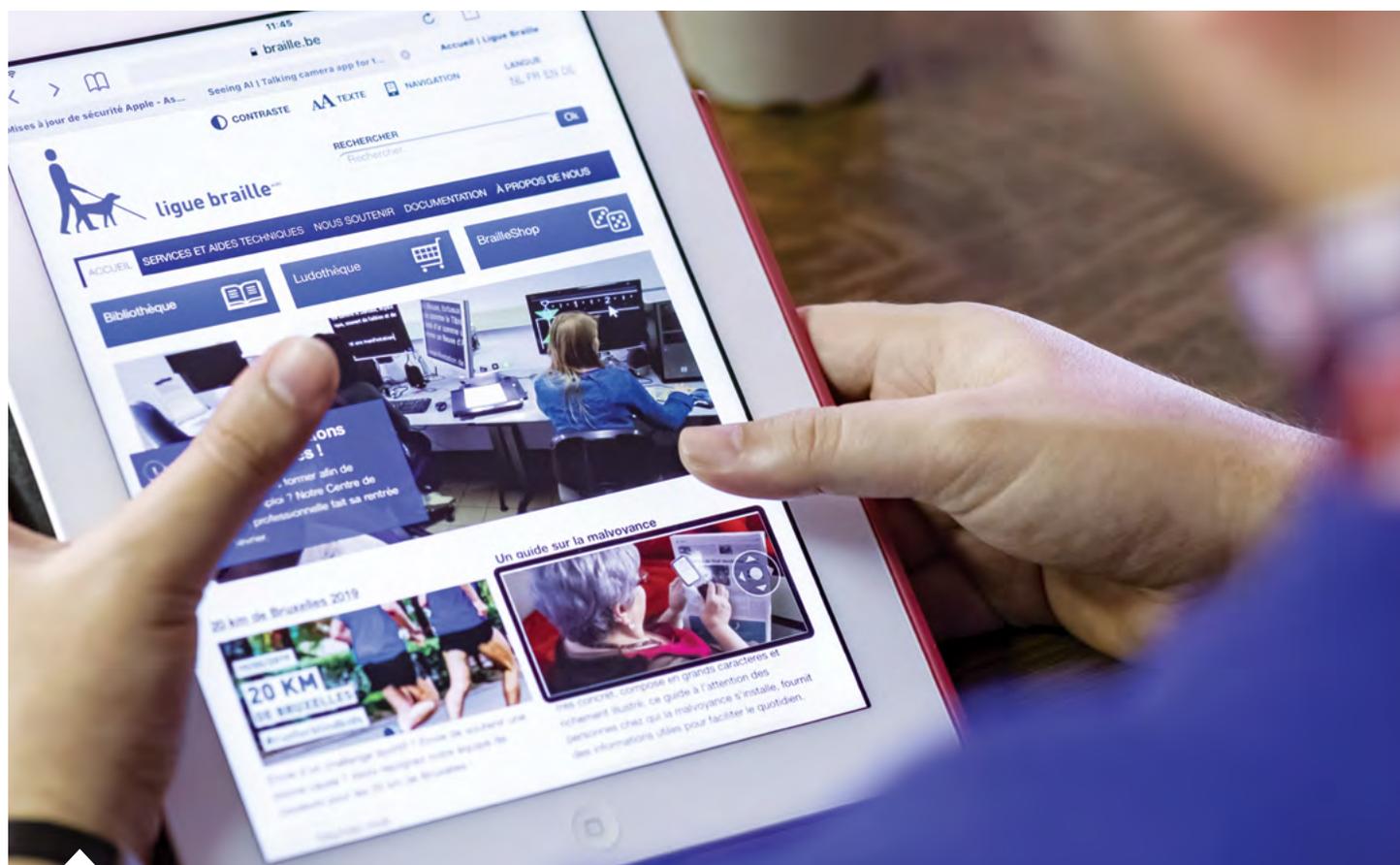
Axe 2 : renouvellement du matériel pour la salle de démonstration

Comme nous l'avons vu, dans notre salle de démonstration, nous offrons la possibilité de découvrir le matériel et de le tester sur place. Afin de disposer d'une gamme aussi complète et actualisée que possible, il faut donc renouveler régulièrement ce matériel.

Axe 3 : soutien aux apprentissages des nouvelles technologies

Les modules d'apprentissage vont s'organiser en trois niveaux différents :

1. Les modules « découverte » pour se familiariser avec les nouvelles technologies.
2. Les modules de base pour les personnes ayant déjà du matériel mais qui ne maîtrisent pas les fonctions de base pour une accessibilité optimale.
3. Les modules thématiques pour les personnes qui utilisent régulièrement leur appareil mais rencontrent des difficultés à



Apprendre à travailler avec un iPad offre de nombreuses nouvelles possibilités aux personnes avec un handicap visuel

effectuer une tâche précise (par ex. : télécharger des livres audio via une tablette).

Afin de pouvoir organiser ces modules, il est nécessaire de recruter du personnel supplémentaire.

Axe 4 : création d'un Fonds dédié destiné à aider les personnes handicapées de la vue de plus de 65 ans à acheter leur aides techniques

En s'inscrivant à un fonds d'aide aux personnes handicapées (AViQ, Phare, Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben), une personne aveugle ou malvoyante peut solliciter une aide financière lors de l'achat de matériel adapté.

Ces interventions ne sont pas possibles si la personne s'inscrit après 65 ans, alors même que la plupart des affections oculaires se révèlent passé cet âge. La Ligue Braille veut faire en sorte que cette forme de discrimination soit abolie et interpelle le monde politique depuis de nombreuses années afin de dégager des moyens financiers.

Le Fonds Zoé

Afin de permettre aux personnes handicapées de la vue de plus de 65 ans d'acheter les aides techniques

nécessaires pour un montant raisonnable sans l'intervention d'un fonds d'aide, la Ligue Braille a décidé de mettre en place un fonds dédié qui met l'accent sur les nouvelles technologies (tablettes et smartphones).

Nous avons le plaisir de vous informer que la Ligue Braille a récemment été reprise dans un testament et que, grâce à la générosité de la personne décédée, elle a pu soutenir les 4 axes dont le Fonds Zoé (Le nom Zoé, choisi par le notaire, fait référence à la maman du testateur). Grâce à ce fonds dédié, nous pouvons apporter un soutien financier aux personnes de plus de 65 ans dans l'achat de nouvelles technologies, tels smartphones et tablettes.

Concrètement, le Fonds Zoé interviendra à hauteur de 50 % maximum du montant total de l'achat, avec un maximum de 300 € pour l'achat d'une tablette et de 400 € pour un smartphone. L'intervention est conditionnée au suivi des modules de formation. Les demandes de soutien peuvent être introduites à partir du 1er octobre 2020.

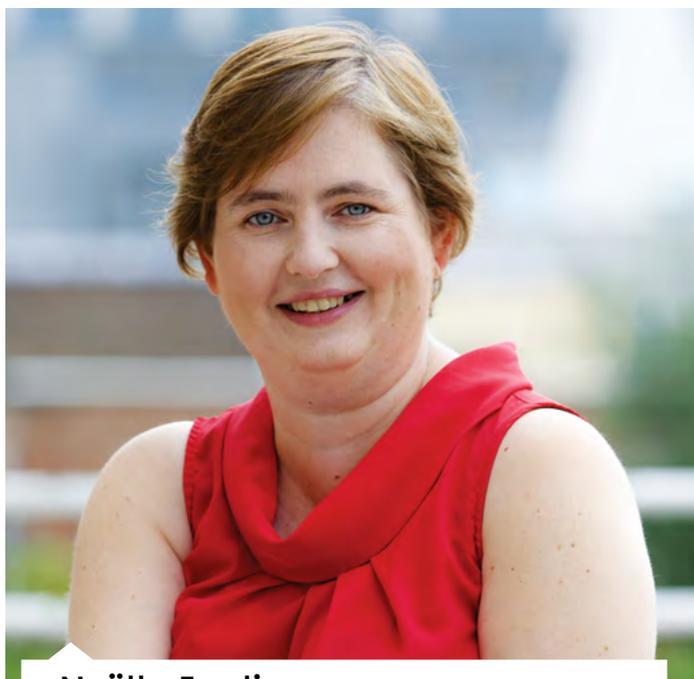
Nous remercions de tout cœur toutes les personnes impliquées dans ce projet et dans la création du fonds dédié.

CHAISES MUSICALES

Début juin, Noëlla Jardin a repris la direction des Services néerlandophones de Ronald Vrydag parti vers de nouveaux horizons professionnels. Audrey Debbaut lui a succédé comme cheffe du Service volontariat.

Noëlla et Audrey ont de nombreux points communs. Toutes deux passionnées par leur travail, curieuses, aimant les défis et le contact social, Noëlla et Audrey connaissent bien la Ligue Braille. Et pour cause : à elles deux, elles cumulent près de 27 années au service des personnes aveugles et malvoyantes. Portrait de deux figures bien connues à la Ligue Braille.

D'UNE FONCTION À L'AUTRE



Noëlla Jardin

Après quelques années dans l'enseignement, Noëlla Jardin est entrée à la Ligue Braille en 2001 en tant que gestionnaire de dossiers

pour LBL Mailing. En 2007, elle passe au Service communication, puis en 2015, elle devient responsable du Service volontariat. La voilà en 2020 propulsée à la direction du département des Services néerlandophones. Ses 19 années de maison seront un atout indéniable.

Noëlla, quelles sont vos premières impressions à la tête du département ?

Je suis convaincue d'avoir fait le bon choix ! J'apprends et découvre tous les jours. Il va sans dire que le grand défi actuel est la gestion de la crise liée à la COVID-19.

J'ai pris mes fonctions en plein confinement à un moment où le télétravail était la règle et qu'on réfléchissait aux modalités de

reprise progressive des activités. Mais bon, si l'on veut apprendre à nager, il faut bien se jeter à l'eau ! Je serai attentive à alléger autant que possible la charge administrative des collaborateurs pour qu'ils consacrent plus de temps à l'accompagnement des personnes aveugles et malvoyantes, par une juste allocation des ressources. Pour moi, la proximité avec nos membres est cruciale. Je souhaite qu'ensemble, nous puissions réfléchir à notre fonctionnement et notre présence en région.

DE VOLTAIRE À VOLONTAIRE



Audrey Debbaut

Entrée en 2013 à la Bibliothèque,
Audrey Debbaut s'est toujours

dévouée pour trouver le livre qui ferait rêver le lecteur déficient visuel. Ce travail lui laisse beaucoup de souvenirs, de belles rencontres, de moments drôles et touchants, de superbes projets. Déjà en contact avec quelques volontaires lecteurs, reprendre le Service volontariat est pour elle une manière différente de se mettre au service des personnes déficientes visuelles.

On imagine qu'on ne gère pas des personnes comme des livres ! Comment cela se passe ?

Je découvre un tout nouveau métier. Il faut comprendre et appréhender toutes les subtilités de chaque tâche effectuée par les bénévoles.

Le confinement m'aura permis d'apprendre le métier à mon aise pour que je sois au point au retour des bénévoles début juillet, dans le strict respect des règles de sécurité bien sûr.

Tant le département des Services néerlandophones que le Service volontariat sont entre de bonnes mains. Dynamiques, motivées, nos deux collègues assureront la continuité des services tout en les préparant à relever les défis de demain.

Bonne chance !



PREMIER RAPPORT MONDIAL SUR LA VISION

Dans le monde, 2,2 milliards de personnes sont atteintes de déficience visuelle ou de cécité. Pour 1 milliard d'entre elles, cette situation aurait pu être évitée ou n'a pas encore été traitée. Il est temps d'agir, recommande l'Organisation Mondiale de la Santé.

Voilà 30 ans que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) mène une action en faveur de la santé visuelle universelle. Fin 2019, elle publiait un premier rapport mondial sur la vision : grands constats, défis à relever, recommandations.

Le rapport de l'OMS « World report on vision », 160 pages, publié en anglais, peut être consulté sur le site de l'OMS.

Un problème d'accès aux soins

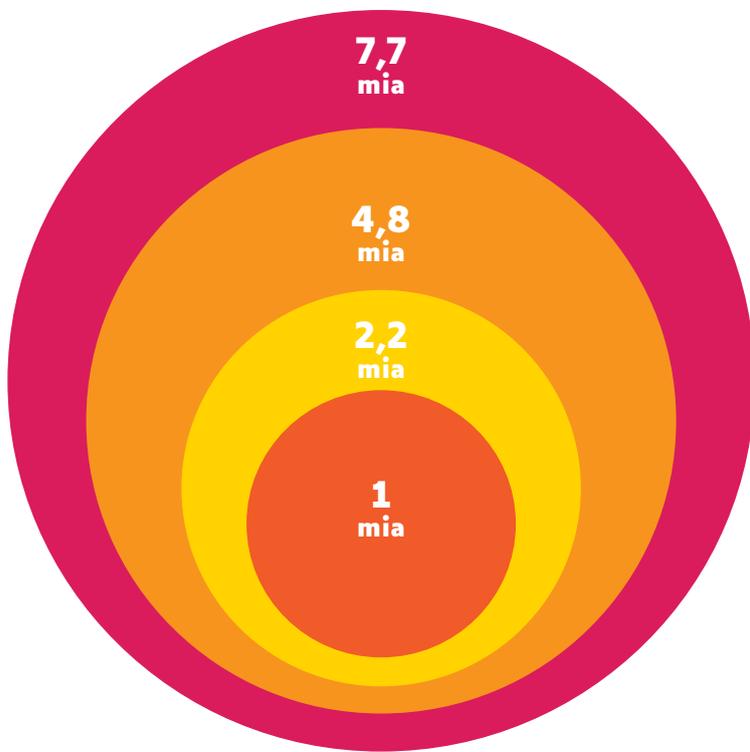
« Dans un monde construit sur la capacité de voir, déclare le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur de l'OMS, le plus dominant de nos sens, la vision, est essentielle à chaque étape de notre vie. Les affections oculaires et troubles de la vision sont

très répandus, mais trop souvent, non encore traités.

Les personnes qui ont besoin de soins oculaires doivent y avoir accès et bénéficier d'interventions de qualité. Il est inacceptable que 65 millions de personnes atteintes de cataracte deviennent malvoyantes ou aveugles alors que leur vision aurait pu être corrigée du jour au lendemain par une opération. Il en va de même pour les 826 millions de personnes presbytes qui éprouvent des difficultés dans leur vie quotidienne parce qu'elles n'ont pas de lunettes. »

De grandes disparités régionales

Bien sûr, de grandes disparités existent d'un pays et continent à l'autre. Pour la presbytie, par



- Population mondiale
7,7 mia
- Avec affection visuelle
4,8 mia
- Atteints de malvoyance ou cécité
2,2 mia
- Évitable ou non encore traités
1 mia

exemple, si 95 % des patients des pays riches bénéficient de lunettes correctrices, ce pourcentage s'inverse pour tomber à moins de 10 % dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Il en va de même pour les opérations de la cataracte et bien d'autres soins oculaires. L'OMS constate aussi des disparités au sein des populations : les plus touchées sont les personnes vivant en milieu rural, à faible

revenu, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités ethniques.

L'OMS a estimé le coût d'une prise en charge des soins actuellement non couverts dans le monde pour certaines pathologies visuelles (défauts de réfraction, cataracte, glaucome, rétinopathie diabétique, trachome) : 20,1 milliards de US\$.

Principales causes de déficience visuelle dans le monde :

- Défauts de réfraction non corrigés
- Cataracte
- Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)
- Glaucome
- Rétinopathie diabétique
- Opacification cornéenne
- Trachome

Ces causes varient évidemment d'un pays / continent à l'autre. Ainsi, les déficiences visuelles dues à la cataracte ou au trachome sont plus fréquentes dans les pays à faibles revenus. Dans les pays à revenus élevés, des maladies comme la DMLA, la rétinopathie diabétique ou le glaucome sont les plus courantes.

Croissance en vue

Autre constat de l'OMS : la croissance démographique, le vieillissement des populations, l'évolution de nos modes de vie vont augmenter fortement le nombre de personnes atteintes de déficience visuelle et de cécité dans les décennies à venir.



La myopie, par exemple, connaît une croissance en raison d'une réduction du temps passé à l'extérieur et de l'intensification des activités en vision de près (écrans, tablettes, smartphones). En raison notamment de mauvaises habitudes alimentaires, le diabète croît et par voie de conséquence, la rétinopathie diabétique qui peut en découler. Le vieillissement des populations va accroître le nombre de personnes atteintes de maladies visuelles liées à l'âge (DMLA, cataracte, glaucome...).

Des soins oculaires intégrés

Pour réduire le nombre de patients non détectés ou non traités et faire face à la croissance annoncée des affections visuelles, l'OMS recommande de mieux intégrer les soins oculaires dans les services de santé nationaux. « Nous n'avons pas d'autre choix que de relever ce défi, déclare le Dr Ghebreyesus.

Il est temps de faire en sorte que le plus de personnes possible dans tous les pays puissent voir, comme le permettent les technologies et les systèmes de santé actuels. »

Il s'agit d'offrir aux populations un continuum de soins, allant de la promotion de la santé visuelle à la réadaptation, en passant par la prévention, le dépistage précoce et le traitement des affections visuelles. La réadaptation doit permettre aux personnes malvoyantes ou aveugles qu'il n'est plus possible de traiter de pouvoir rester autonomes.

Cette politique de santé oculaire doit être coordonnée à travers les différents niveaux et sites de soins, au sein et au-delà du secteur de la santé. Pour l'OMS, chaque pays peut agir en ce sens, indépendamment de la performance de son système de santé ou de son niveau de développement.



BRAILLETECH 2020 : LIVE ET ONLINE !

Sauf nouvelle attaque du coronavirus en octobre, le BrailleTech, notre salon annuel des aides techniques, aura bien lieu. Pour permettre à tous d'en profiter en toute sécurité, il y aura deux BrailleTech : en 'live' et en digital.

BrailleTech 'live'

Au 57 rue d'Angleterre à 1060 Bruxelles, du mardi 13 au samedi 17 octobre 2020, entre 9 h 30 et 17 h, venez découvrir les aides techniques des exposants suivants : Ergra Engelen, Integra, Koba Vision, Ommezien, Optelec, Sensotec, Van Lent et Voizi. L'entrée est gratuite et nos collaborateurs seront à votre disposition pour tous renseignements, conseils ou accompagnement dans votre recherche.

Pour respecter la distanciation physique, 14 visiteurs entreront toutes les demi-heures et pourront rester 1 h 30 sur place. Il est donc indispensable de s'inscrire au préalable en choisissant un jour et une tranche horaire pour votre visite.

Cela peut se faire sur le site web de la Ligue Braille, ou en téléphonant au 02/533 32 85, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Si vous souhaitez profiter de votre visite au BrailleTech pour aller au BrailleShop ou à la Bibliothèque, précisez-le lors de votre inscription, car leur accès se fera sur rendez-vous. Il n'y aura ni bar, ni workshops. Port du masque obligatoire, gel mis à disposition.

Nouveau : BrailleTech digital !

Du 13 au 17 octobre, sur notre site web www.braille.be, les exposants ainsi que la Ligue Braille vous proposeront des présentations d'aides techniques, des conseils, des vidéoconférences et autres webinaires thématiques. Programme disponible en septembre sur notre site web.

L'HISTOIRE DE LA PRISE DE NOTES EN BRAILLE

Depuis son invention au début du XIXe siècle, le braille s'écrit à la main au moyen d'une réglette et d'un poinçon, de droite à gauche, la feuille étant fixée à une tablette. Toutefois, l'écriture manuelle est lente et laborieuse, d'où l'intérêt des machines à écrire.

Machines à écrire mécaniques

Les machines à écrire en braille utilisées dans les années 1920-1940 ont été conçues à la fin du XIXe siècle. Elles comportent six touches, correspondant aux six points du code braille, et une barre d'espacement. Chaque symbole braille peut être embossé en une frappe. Si un bon brailliste peut écrire 50 à 60 caractères à la minute avec un



Prise de notes avec une machine à écrire braille dans les années 1940

poinçon et une tablette, il peut doubler cette performance grâce aux machines. En 1951 apparaît la machine américaine Perkins, qui aura un succès considérable. Ces machines mécaniques sont toujours utilisées de nos jours.

Barrettes et bloc-notes numériques

Le braille s'est parfaitement adapté à la révolution numérique, en utilisant un code à 8 points. La barrette braille est un périphérique connecté à un ordinateur. Grâce à des picots rétractables, elle affiche en braille les lignes d'écran via un logiciel spécifique. Pour écrire, le brailliste utilise un clavier ordinaire, parfois muni de repères autocollants en braille. Dernier cri de la technologie, certaines barrettes intègrent un clavier braille et peuvent servir de bloc-notes. Ces appareils ultra-portables permettent de prendre des notes en réunion, gérer ses contacts, ses e-mails ou son agenda électronique... Ils possèdent souvent une synthèse vocale pour avoir un retour audio de toutes les informations et peuvent être connectés à un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Preneur de notes «Focus 14 Blue»

QUOI DE NEUF AU BRAILLESHP ?

Le Coronavirus nous a lancé de nombreux défis cette année et cela vaut aussi pour le BrailleShop. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir le meilleur service possible. Par exemple, nous avons continué à travailler à distance pendant la période de confinement et au-delà. Au moment de rédiger cet article, nous ne travaillons toujours que sur rendez-vous, avec 1 personne à la fois et port du masque obligatoire.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous ou obtenir plus d'informations, vous pouvez toujours contacter le BrailleShop par téléphone: 02 533 33 30 ou par e-mail: brailleshop@braille.be.

Nous pensons bien sûr à vous et c'est pourquoi notre offre répond à la demande croissante d'articles médicaux.

Par exemple, nous avons lancé une nouvelle gamme d'articles de



« protection contre le coronavirus », comprenant des écrans faciaux. Ils disposent d'une visière de protection

transparente couvrant le visage et d'une bande élastique réglable pour un port confortable.

Par ailleurs, la demande de thermomètres explose ! Nous espérons avoir des versions



parlantes du Thermoflash dès que cet article sortira. Sinon, nous avons des thermomètres identiques mais

non-parlants pour les personnes ayant une vision réduite, ou pour celles qui peuvent compter sur l'aide d'un proche pour lire la température corporelle.

Enfin, nous avons plus que jamais besoin de détente. Éliminez complètement le stress du



coronavirus ou de la vie quotidienne grâce à Medisana, un appareil de massage de la nuque avec fonction audio.

Pendant le massage, vous pouvez choisir parmi 8 sons naturels ou une source musicale externe, ainsi qu'une fonction chaleur pour une sensation agréable supplémentaire.

SOUTENEZ LE FONDS CHRISTOPHE

En hommage à la dame du même nom, le Fonds Christophe intervient depuis 2007 dans le financement des aides techniques vendues au BrailleShop, dans l'objectif de favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Afin de pouvoir poursuivre ce soutien, nous avons plus que jamais besoin de vous pour réalimenter le Fonds.

Grâce au Fonds Christophe, les personnes aveugles et malvoyantes membres de la Ligue Braille et ayant une déficience visuelle d'au moins 60 % sont soutenues financièrement lors de l'achat de nombreuses aides techniques proposées au BrailleShop. Celui-ci propose près de 500 articles utiles dans la vie de tous les jours : réveil parlant, téléphone à grandes touches, ustensiles de cuisine adaptés, cartes à jouer grand format, thermomètre parlant, etc.



Demandez conseil à nos collègues du BrailleShop

Les personnes bénéficient d'une ristourne immédiate de 9 % (non cumulable avec d'autres offres ou interventions).

En 2019, le Fonds a ainsi pu soutenir plus de 2 300 personnes. Mais nous avons besoin de vous pour réalimenter le Fonds pour les prochaines années et ainsi aider les personnes lors de leurs achats visant à améliorer leur autonomie au quotidien.

Merci !
Merci de soutenir le Fonds Christophe pour aider les personnes aveugles et malvoyantes à acquérir les aides techniques qui leur conviennent.

Bonne nouvelle pour vos dons

En 2020, la réduction d'impôts passe de 45 % à 60 % !

2019

Après déduction fiscale, un don de...
40 euros coûtait 22 euros

En 2020, la déduction fiscale passe de 45 % à 60 %

2020

Désormais, après déduction fiscale, un don de...
55 euros coûte 22 euros
120 euros coûte 48 euros

Donateurs et associations en ressortent gagnants.



EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL

Droits des personnes handicapées, services sociaux et d'aide à la personne, mobilité, accessibilité... Vous trouverez ici une information condensée et pratique, centrée sur le handicap visuel et les mesures qui ont un impact important sur la vie sociale de nos bénéficiaires.

Allocations familiales : simplification administrative

Les parents d'un enfant dont le handicap est reconnu par le Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale, perçoivent un supplément d'allocations familiales pour compenser les coûts supplémentaires liés au handicap. Ce droit disparaît quand l'enfant atteint ses 21 ans, âge auquel il a droit à une allocation de remplacement de revenu et/ou d'intégration. Une modification de la législation, publiée au « Moniteur belge » du 6 avril 2020, simplifie ce passage d'un droit à l'autre. Dorénavant, la transition des allocations familiales supplémentaires aux allocations pour adultes sera lancée automatiquement sans que la

personne ait besoin de faire elle-même la demande. Elle en sera informée par courrier et devra fournir les renseignements complémentaires nécessaires à l'examen de sa demande d'allocation. Elle reste libre de renoncer à cette procédure en répondant au courrier adressé par le SPF. Cette nouvelle disposition entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2021.

Allocation de remplacement de revenu : assouplissement

Dans son arrêt du 12 mars 2020, la Cour constitutionnelle a annulé la condition de résidence pour l'allocation de remplacement de revenus.

La loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes

handicapées stipule que les allocations de remplacement de revenu ne peuvent être octroyées qu'à une personne qui a réellement résidé en Belgique pendant au moins dix ans, dont au moins cinq années ininterrompues.

Cette disposition a été jugée non conforme à la législation européenne et à l'article 23 de la Constitution belge, qui garantit notamment le droit à la sécurité sociale.

Ce jugement ayant un effet rétroactif, les décisions négatives fondées sur la condition de résidence sont susceptibles d'être réexaminées. Si vous êtes concerné(e) et que vous avez perdu une partie de votre allocation, n'hésitez pas à revenir vers votre assistant(e) social(e) pour des informations complémentaires.

Allocation d'intégration : mesure anti-crise

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à revoir temporairement les règles de calcul de l'allocation d'intégration (AI), afin de prévenir les effets négatifs du régime de chômage économique temporaire pour cause de force majeure suite à la crise sanitaire Covid-19.

À cette fin, l'exonération qui s'applique à l'allocation de chômage temporaire pour cause

de force majeure sera assimilée à l'exonération qui s'applique aux revenus du travail lors du calcul de l'allocation d'intégration. Ce mode de calcul est d'application pour la période du 1er mars au 31 décembre.

Bientôt l'allocation de remplacement de revenus à partir de 18 ans au lieu de 21 ans

La ministre fédérale des personnes handicapées, Nathalie Muylle, souhaite abaisser l'âge pour percevoir une allocation de remplacement de revenus (ARR) ou une allocation d'intégration (AI) de 21 à 18 ans.

L'âge limite pour une ARR/AI est toujours actuellement de 21 ans car cela correspondait à l'âge de la majorité lors de la rédaction de la loi en 1987. La Cour constitutionnelle a décidé que ce n'était plus approprié aujourd'hui. La loi doit être modifiée dans un délai de six mois.

Les personnes handicapées pourront alors bénéficier d'une prestation nettement plus élevée dès qu'elles auront 18 ans.

BRUXELLES ET WALLONIE

DHEI : une nouvelle asbl

L'association « Droit Handicap Et Inclusion » (DHEI) offre un

soutien juridique dans le domaine du handicap. Son objectif ? Rendre plus accessible la législation des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, en leur donnant des informations précises et en les accompagnant dans la prévention et la gestion des litiges qu'elles peuvent rencontrer.

L'asbl propose une assistance juridique de première ligne et des formations à la législation du handicap, pour les personnes en situation de handicap, leur famille et les professionnels du secteur.
Plus d'info : <https://dhei.be>.

WALLONIE

Allocations familiales : impact du confinement

Les écoles et établissements d'enseignement supérieur ont été fermés durant le confinement imposé en raison de la pandémie de coronavirus. Quel impact pour les allocations familiales ?

Pour les enfants de moins de 18 ans, rien ne change. Ces allocations sont un droit inconditionnel et aucun justificatif ne doit être fourni. Vos allocations restent garanties. Les jeunes de 18 à 25 ans doivent en temps normal prouver un certain nombre d'heures ou de crédits de cours pour conserver leurs droits aux

allocations familiales. Pour la période du confinement, ces conditions sont assouplies et les droits sont maintenus. Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec votre caisse d'allocations familiales.

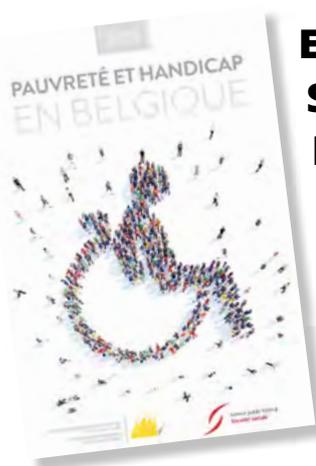
Crise Covid-19 : coup de pouce aux locataires

La crise du coronavirus a un impact catastrophique sur les finances de nombreux ménages. Dans ces conditions, le paiement du loyer devient problématique.

Pour les locataires qui sont dans cette situation, le Gouvernement wallon a instauré un prêt à taux zéro permettant de payer leur loyer pendant 6 mois. Le montant emprunté devra être remboursé dans les 36 mois, sans intérêt.

Pour obtenir ce prêt à taux zéro, il faut respecter plusieurs conditions, notamment : être domicilié en Région wallonne ; ne pas être propriétaire d'un immeuble ; prouver que les revenus du ménage ont diminué suite au coronavirus ; ne pas avoir plus de 25 000 euros sur son compte ; être en ordre de paiement de loyer jusqu'en février 2020 ; ne pas avoir des revenus imposables supérieurs à 53 900 euros, à majorer de 5 000 euros par personne à charge.

HANDICAP ET PAUVRETÉ



En 2019, les SPF Sécurité sociale et Programmation ont publié « Pauvreté et handicap en Belgique », un livre qui dresse ce constat

alarmant : les personnes en situation de handicap sont beaucoup plus exposées au risque de pauvreté que le reste de la population. Pourquoi cela ? Et comment y remédier ? Bref compte-rendu d'une journée d'étude organisée le 3 décembre 2019 autour de cette publication.

Cette étude, la première liant les thématiques de la pauvreté et du handicap, démontre que la pauvreté chez les personnes handicapées est un problème majeur, aussi bien pour les personnes actives que pour celles âgées de 65 ans et plus.

Par exemple, près de 40 % des personnes disposant d'une allocation de remplacement de revenus et/ou d'une allocation d'intégration ont un revenu inférieur au seuil européen de pauvreté, contre 15 % pour l'ensemble de la population belge.

Or, le handicap entraîne des coûts supplémentaires, liés notamment aux soins de santé, à l'adaptation du logement et à la mobilité, ce qui diminue encore les possibilités de participer pleinement à la société. La situation des revenus est aussi difficile pour les parents qui ont un enfant handicapé et doivent par conséquent combiner leurs activités professionnelles avec les soins particuliers à apporter à leur enfant.

L'étude révèle que 87 % des personnes interrogées déclarent devoir supporter d'importantes dépenses pour les médicaments liés à leur handicap. Plus de la moitié de ces personnes déclarent également qu'elles sont souvent obligées de reporter des dépenses de soins de santé pour des raisons financières !

Un autre constat interpellant concerne l'importance du non-recours aux droits et aux services sociaux. Ce phénomène touche les personnes qui ont des droits à faire valoir mais qui soit n'en font pas la demande, soit abandonnent en cours de procédure ou encore renoncent à demander une révision de leur dossier après un refus. Les raisons sont multiples : manque d'information, découragement devant la complexité des procédures,

caractère stigmatisant du contrôle médical, fracture numérique qui prive les personnes déjà précarisées d'un accès aisé et autonome aux informations et procédures en ligne... Dans tous les cas, c'est le signe d'un manque d'efficacité de la politique sociale. Les intervenants de la journée d'étude appellent à une indispensable simplification administrative. Ils soulignent aussi la complexité institutionnelle de notre pays et le manque de concertation qui empêchent l'élaboration d'une politique intégrée du handicap, orientée vers le citoyen.



En dépit des réformes mises en œuvre ces dernières années, la Belgique n'a pas réussi à réduire l'écart entre personnes handicapées et non handicapées dans leur exposition au risque de pauvreté. Les experts ont donc formulé une série de recommandations. En voici les principales :

- Mettre en place des mesures structurelles pour lutter contre la pauvreté, incluant des mesures

- spécifiques en matière de handicap.
- Relever l'allocation de remplacement de revenus (ARR) au seuil européen de pauvreté.
- Simplifier et accélérer l'octroi d'allocations afin de réduire le risque de non-recours aux prestations sociales.
- Améliorer la participation au marché du travail.
- Mettre en place des mesures compensatoires : logement, soins de santé, garde d'enfants, soutien professionnel et éducation.
- Avoir une approche interfédérale du problème, c'est-à-dire intégrée et coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir.

COVID-19 : des « Task Forces » pour faire face à l'urgence sociale

Différents groupes de travail ont été créés aux niveaux fédéral, communautaire, régional et local, réunissant des représentants du monde associatif, des pouvoirs locaux et des ministres compétents dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, mais aussi des personnes handicapées, des personnes âgées, du bien-être, etc. Le rôle de ces « Task Forces » est d'analyser et suivre de près la situation des groupes les plus vulnérables, trouver des solutions rapides et coordonnées, transmettre l'information et préparer la relance.

ILS TÉMOIGNENT...

Anatole, 49 ans, demandeur d'emploi

Anatole a 40 ans quand le glaucome se déclare et le contraint finalement à quitter son emploi d'assistant-contrôleur de travaux dans une entreprise de construction.

Il se retrouve au chômage avec une allocation d'environ 1 050 euros par mois.

Il entre en contact avec la Ligue Braille via le centre de rééducation fonctionnelle HORUS.

Guidé par son assistante sociale, il a pu obtenir une allocation d'intégration de 250 euros par mois.

L'accompagnement offert par la Ligue Braille facilite ses démarches pour obtenir des aides matérielles coûteuses mais nécessaires, comme une vidéo-loupe pour lire ses documents et sa correspondance, ou encore le programme ZoomText, logiciel d'agrandissement et de lecture d'écran pour son ordinateur.

Début 2020, il s'inscrit à la formation d'employé administratif organisée par la Ligue Braille. Le confinement suite à la pandémie Covid-19 l'oblige à suivre sa formation à distance mais il ne peut plus compter sur son ordinateur devenu trop vieux. La Ligue Braille lui a donc prêté un

portable. Anatole place beaucoup d'espoir dans cette formation, ainsi que dans l'accompagnement à l'emploi dont il pourra bénéficier en fin de parcours.

Mireille (prénom d'emprunt), 45 ans, mère de famille

Mireille vit avec sa fille de 21 ans et son fils de 16 ans. Elle travaillait comme intérimaire dans le secteur du nettoyage, mais en raison d'une rétinite pigmentaire et d'autres soucis de santé, elle a finalement été reconnue en incapacité de travail et émarge actuellement au CPAS.

Elle occupe un logement social et perçoit une allocation de remplacement de revenu pour personne handicapée et des allocations familiales, ce qui représente environ 1 660 euros par mois. Par ailleurs, Mireille est soumise à un règlement collectif de dettes, ce qui restreint encore sa marge de manœuvre budgétaire.

Elle reconnaît qu'elle a déjà reporté certains rendez-vous médicaux faute de moyens suffisants. Accompagnée par les conseillers de la Ligue Braille qui l'ont aidée dans ses démarches, Mireille a pu acquérir une vidéo-loupe.



Lucienne retrouve avec plaisir son ouvrage entamé avant le confinement

Mars 2020, la crise sanitaire prend tout le monde de court. Du jour au lendemain, la Belgique tout entière est confinée à la maison. Un coup dur pour nos membres qui ont bien besoin du suivi de la Ligue Braille pour développer ou conserver leur autonomie dans tous les aspects de leur quotidien.

Adeline Fischer et Marie-Jeanne Nachtergaele, toutes deux en charge des Services d'accompagnement, soulignent la créativité des thérapeutes pour garder le contact avec les membres. Adeline : « Les accompagnements se sont interrompus brutalement. Bien vite, la décision est prise de contacter nos membres pour prendre de leurs nouvelles. Le constat est sans

À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Du confinement total aux timides retrouvailles, des belles histoires aux difficultés rencontrées, une chose est sûre : vous nous avez manqué ! Découvrez les mesures mises en place pour la reprise progressives des services en toute sécurité, ainsi que des témoignages sur cette période.

appel : la période est difficile tout particulièrement pour les personnes isolées ou en maison de repos, que ce soit du point de vue social ou affectif. Quant à nos thérapeutes, ils sont frustrés de voir s'arrêter un suivi qu'ils savent nécessaire. Heureusement, ils parviennent à garder le lien et fournir des trucs et astuces par téléphone pour contourner les problèmes. »

« Le fait que nous ne puissions pas évaluer sur place les acquis nous a permis de mieux ressentir la difficulté d'appréhender le quotidien quand on est malvoyant. Les apprentissages ont été ralentis, mais quand en fin de compte, le résultat est positif, la satisfaction est grande. Ce fut un long cheminement de part

et d'autre. Mais nous avons vu à quel point un appel téléphonique peut être déterminant pour soutenir les progrès de nos membres », renchérit Marie-Jeanne.

Le témoignage de Léon Lambert nous va droit au cœur :

« Concernant le confinement : je tiens à féliciter la Ligue Braille qui a soutenu ses membres, et n'a pas non plus manqué de prendre de leurs nouvelles, de s'enquérir si tout allait bien. J'avoue avoir été à la fois très surpris et très reconnaissant. Continuez comme cela, c'est parfait ! »

Bonne nouvelle

Depuis le 25 mai, assistants sociaux, accompagnateurs et job coaches peuvent reprendre les visites à domicile suivant un protocole de sécurité. Le 22 juin, c'est le soulagement : les visites sont à nouveau possibles sur rendez-vous, tant au siège central qu'en antenne régionale. Bibliothèque, Centre de formation professionnelle, BrailleShop sont désormais rouverts, moyennant le respect des gestes barrières dont le port du masque obligatoire. Et depuis le 29 juin, une

centaine d'animations culturelles et de loisirs sont programmées sous le signe de la sécurité et de la bonne humeur. Lucienne Van Wesemael raconte : « C'est un soulagement de se revoir. A la maison, on ne savait que faire. Ici, je retrouve un but. »

L'association a mis en place un protocole strict garantissant la sécurité de tous.

Ainsi, toutes les visites ont lieu sur rendez-vous. On se retrouve à l'entrée, où du gel hydroalcoolique est disponible. Chacun porte un masque et on encourage les gestes barrières. Si les distances ne peuvent être maintenues, le collaborateur endosse visière, gants et masque pour guider le visiteur.

Une fois installé, on reste à 1,5 mètre et on peut enlever son masque. Les espaces et le mobilier sont désinfectés et aérés avant chaque visite. Au BrailleShop, à la Bibliothèque et au BrailleMedia, le masque est obligatoire. Suivant les recommandations du Conseil National de Sécurité, la Ligue Braille s'adapte.

Restez informés en temps réel via notre site web.



Valérie Volckaert et Ava Vandekerckhove, visages de notre nouvelle campagne emploi

Le rapport annuel 2019 d'Unia, un service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances, montre que la discrimination au travail en raison d'un handicap est la deuxième plainte la plus courante. Par cette nouvelle campagne, la Ligue Braille s'adresse d'une part aux personnes aveugles et malvoyantes, afin qu'elles sachent qu'elles peuvent compter sur l'association pour répondre à leurs questions et chercher des solutions à leur problème d'emploi. D'autre part, elle met en évidence le potentiel des personnes déficientes visuelles sur le marché du travail lorsqu'elles bénéficient d'un accompagnement spécifique. Le message s'adresse aux employés, aux employeurs et aux organisations de référence. La Ligue Braille accompagne chaque jour les

DISCRIMINATION AU TRAVAIL

La Ligue Braille lutte contre les discriminations envers les personnes ayant un handicap visuel, y compris au travail. C'est pourquoi elle lance, ce 21 septembre 2020, une campagne sur l'emploi avec pour titre : « Affirmez vos compétences ! ».

personnes aveugles ou malvoyantes qui cherchent ou veulent garder un emploi. Grâce à son expérience, son approche multidisciplinaire et personnalisée, c'est une réelle expertise qui est mise au service des personnes déficientes visuelles, pour les aider à surmonter tous les obstacles sur le chemin vers l'emploi, que sont les préjugés de l'entourage, l'incompréhension et une connaissance insuffisante du handicap. Sans compter la mobilité qui représente un obstacle majeur, comme ne pas savoir conduire. Si, grâce aux évolutions technologiques, le champ des possibilités s'est considérablement élargi, l'adaptation du poste de travail ou la mise à disposition d'aides techniques laissent encore trop souvent à désirer. Dans ce domaine également, la Ligue Braille propose un accompagnement professionnel.

Valérie Volckaert devient le nouveau visage de notre campagne axée sur l'emploi. Après une dizaine d'années passées dans l'Horeca, elle travaille depuis 2015 comme réceptionniste dans un cabinet de notaires de l'avenue Louise.

Quels obstacles avez-vous rencontrés lors de votre recherche d'emploi ?

« Tout s'est toujours très bien passé avec mes collègues et mes responsables. Mais dans mon parcours, je me suis rendue compte qu'au moment de l'engagement, à compétences égales, le choix est vite fait et il ne penche pas en faveur des personnes déficientes visuelles. J'ai décroché mon emploi actuel suite à un stage de trois mois lié à une formation suivie au Centre de formation professionnelle de la Ligue

Braille. J'ai envoyé une cinquantaine de CV et je n'ai reçu que deux ou trois réactions. Le cabinet cherchait d'urgence un remplacement dans le cadre d'un congé de maternité. Au final, ils étaient tellement contents de mon travail qu'ils m'ont engagée. »

Quels conseils donneriez-vous à une personne handicapée visuelle qui cherche un emploi ?

« De ne surtout pas baisser les bras en cas de réponse négative, de démontrer sa motivation et ses capacités encore et encore. Il y aura toujours bien une personne qui vous ouvrira ses portes. Il faut y croire et rester positif sans oublier de donner le meilleur de soi-même. »

Qu'aimez-vous dans votre travail ?

« Le contact avec les gens, que ce soit avec les clients ou les collègues. Cela rejoint mon parcours dans l'Horeca. »



OBSTACLES À L'EMPLOI: QUE FAIT LA LIGUE BRAILLE ?

Depuis sa création, la Ligue Braille a toujours privilégié l'emploi comme moyen d'intégration pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Mais le chemin vers l'embauche est semé d'embûches !

Dans l'enquête menée en 2018 par la Ligue Braille auprès de ses membres âgés de 17 à 55 ans, plusieurs obstacles à l'emploi étaient identifiés, dont trois très souvent cités : la mobilité, les préjugés et un cadre de travail inadapté. Pour les franchir, la Ligue Braille propose un accompagnement sur mesure.

1. La mobilité

Les difficultés sont légion : trottoirs encombrés, travaux mal signalés, itinéraires compliqués en transports publics... Pour les aplanir, la Ligue Braille propose des cours de locomotion avec la reconnaissance du trajet domicile-travail et les déplacements au sein des locaux de l'entreprise, selon les besoins.

2. Les préjugés

La méconnaissance du handicap nourrit la frilosité tant de l'employeur que des collègues de

travail. Selon les chiffres d'Unia (anciennement Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), 47 % des Belges pensent qu'un handicap aura une influence négative sur le recrutement d'un candidat. Pourtant, 81 % sont favorables à la mise en place de mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées dans le domaine professionnel.

Pour démystifier la déficience visuelle, la Ligue Braille organise des séances de sensibilisation sur le lieu de travail. La personne aveugle ou malvoyante peut y apporter son témoignage, afin d'enclencher le dialogue indispensable pour dissiper les craintes et dégager des solutions.

3. L'environnement de travail

L'adaptation du lieu de travail concerne non seulement les infrastructures, mais aussi la disposition du bureau, la luminosité, les outils de travail... Les conseillers de la Ligue Braille analysent la situation et proposent des aménagements, éventuellement sous forme d'adaptations techniques. Pour tirer le meilleur parti de celles-ci, des formations continuées sont organisées par le Centre de formation professionnelle.

De nombreuses professions peuvent être exercées par les personnes déficientes visuelles. La Ligue Braille offre son expertise pour

L'EMPLOI COMMENCE AU CFP

Le Centre de formation professionnelle (CFP) de la Ligue Braille accueille deux fois par an de nouveaux stagiaires qui veulent travailler, gagner leur vie.

Pour atteindre cet objectif, ils ont franchi le pas de s'inscrire à l'une des formations professionnelles adaptées à la déficience visuelle dispensées par la Ligue Braille. Il en existe de différents types : les formations de base, pour acquérir les compétences élémentaires en français, en calcul et/ou en braille ; deux formations qualifiantes, pour devenir agent d'accueil ou employé administratif ;

les accompagner dans le monde de l'entreprise et leur permettre d'exprimer pleinement leurs compétences.

ainsi que des formations continuées, pour se maintenir à l'emploi. Ces formations les préparent à remplir efficacement leurs futures fonctions et à se servir du matériel adapté au handicap visuel (vidéo-loupes, barrettes braille, synthèses vocales...). De plus, l'association est toujours prête à fournir gratuitement son expertise à ses futurs diplômés ainsi qu'aux employeurs qui les engageront (conseils pour les entretiens d'embauche, les démarches administratives et les aides financières ; adaptation du poste de travail ; cours de locomotion ; sensibilisation...).
Prochaine rentrée :
16 novembre 2020. Pour tout renseignement : 02 533 32 11 ou christelle.magniette@braille.be





LE SERVICE LOISIRS SE RÉINVENTE

Forcé de s'arrêter, le Service loisirs a dû adapter son fonctionnement à des règles strictes de distanciation physique. Pas facile quand on sait que les activités rassemblent simultanément des dizaines de membres dans un lieu donné. Pari osé mais pari tenu !

Pour relancer ses activités, le Service loisirs a dû se creuser les méninges tout en respectant les normes imposées par la Ligue Braille : 6 participants maximum pour les activités en présentiel. Impossible n'étant pas Ligue Braille, les ateliers ont repris, voire ont pris de nouvelles formes.

Les ados apprécient, comme Valentin : « C'est un soulagement de pouvoir revenir à la Ligue Braille. À la maison, j'étais confiné avec mes parents. Avec la reprise des activités, je peux sortir de ma bulle et rencontrer d'autres personnes. » Sophio, malvoyante, a pour sa part été marquée par les portes fermées de la Ligue Braille. En tant que volontaire et membre, elle y passe d'habitude beaucoup de temps :

« Quand je passais devant et que je voyais les portes closes, j'étais atterrée de ne pouvoir y entrer. Je suis tellement contente de revoir tout le monde et de papoter avec mes connaissances. » Nadine renchérit : « Le confinement est une expérience très solitaire. La seule sortie que je m'accordais c'était dans ma rue, car je maîtrise le parcours. Faire tous les jours la même balade, c'est lassant. On ne voit personne, on n'entend personne. »

Grande nouveauté : les Clubs numériques virtuels via Zoom

Ils n'existaient pas sous forme de vidéoconférence avant la crise et ont été mis au point par le Service loisirs pour répondre à un réel besoin de nos membres. Ils sont animés depuis

Bruxelles par Mohammed, expert en nouvelles technologies, lui-même aveugle.



Valentin a participé au tout premier Club numérique en présentiel à Bruxelles

Le but de ces Clubs est de permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de se changer les idées, tout en joignant l'utile (s'informer sur les applications mobiles qu'elles peuvent télécharger et utiliser au quotidien) à l'agréable (faire du réseautage à distance et sortir d'une longue période d'isolement), en toute sécurité.

Au total, ce ne sont pas moins d'une centaine d'ateliers qui ont accueilli nos membres en présentiel ou à distance, de juillet à fin août.

Les Nations Unies récompensent la Ligue Braille pour les « Histoires au bout du fil »

Pendant le confinement déjà, la Ligue Braille n'est pas restée les bras croisés. C'est ainsi que plus de 100 histoires furent racontées par téléphone et que 7 000 CD de livres audio furent envoyés afin de remonter le moral des personnes aveugles et malvoyantes. Une action fort appréciée et remarquée ! Nous avons été récompensés par le Solidarity in Action Award pour les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, un prix attribué aux 50 initiatives solidaires les plus touchantes et impactantes mises en œuvre à travers le monde dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Un véritable honneur !

Étant donné qu'en cette période de crise, nous ne pouvons organiser les activités que sur le court terme, vous ne trouverez pas de calendrier d'activités dans ce numéro. Consultez régulièrement notre site Web pour connaître le programme le plus récent.

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Prolongation de nos initiatives littéraires éphémères

« Histoires au bout du fil » et « Un livre par semaine », les deux projets initiés par la Bibliothèque durant le confinement sont prolongés cet automne. L'envie vous tente d'écouter par téléphone la lecture d'un texte littéraire ? Ou de recevoir chaque semaine par courrier un livre audio surprise ?

Plus d'info : 02 533 32 40 ou bib@braille.be.

Top 5 des livres audio

1. La délicatesse du homard, de Laure Manel (livre n° 29675).
2. La vallée des oranges, de Béatrice Courtot (livre n° 32327).

3. Un autre jour, de Valentin Musso (livre n° 32290).
4. Album de famille, de Danielle Steel (livre n° 33021).
5. La peste, d'Albert Camus (livre n° 400259).

Des idées et des livres

Flipper, Clarence, Lassie, Cheeta... cela vous dit quelque chose ?

Le nouveau numéro de votre revue mettra à l'honneur des animaux célèbres de la télévision, du cinéma ou de la littérature.

La Bonne Fourchette confinée

L'atelier culinaire de la Ligue Braille poursuit ses activités en confinement ! Tous les mois, retrouvez nos suggestions de recettes bien de chez vous, sur CD Daisy ou en version papier grands caractères. Bon appétit !

QUOI DE NEUF À LA LUDOTHÈQUE ?

Quelques jeux à découvrir : **Uno** (n° 04145) avec cartes customisables, **Masker** (n° M20022), jeu de stratégie, **Octopus** (n° M20018), jeu d'adresse et de coopération, et **Jooki** (n° M20014), une enceinte musicale intelligente.

Plus d'informations : 02 533 32 40 ou bib@braille.be



La Ludothèque de la Ligue Braille bénéficie de l'aide du Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française).



Bibliothèque de la Ligue Braille dans les années 1920. Éliisa Michiels (à droite)

Ces deux femmes aveugles et volontaires ont créé notre association en 1920. Donner leur nom à une place de Saint-Gilles est un bel hommage qui pérennise leur initiative.

La place, qui vient d'être réaménagée, est située en bord de petite ceinture, au bout des rues de l'Argonne et de Mérode, deux rues proches de notre siège et où la Ligue Braille a eu des locaux dans le passé.

L'initiative vient de l'échevine Catherine Morenville, ayant notamment dans ses attributions les Espaces publics,



La place Éliisa Michiels et Lambertine Bonjean à Saint-Gilles

UNE PLACE POUR NOS FONDATRICES !

La Commune de Saint-Gilles fait un beau cadeau à la Ligue Braille pour ses 100 ans : une place qui ne portait pas de nom jusqu'ici va être nommée place Éliisa Michiels et Lambertine Bonjean, les fondatrices de la Ligue Braille.

l'Égalité des chances et les droits des femmes. Elle vise à accroître la visibilité des femmes dans l'espace public. En effet, très peu (2 % à Saint-Gilles) de rues, places, bâtiments publics portent des noms de femmes, alors que les femmes sont à l'origine de tant de réalisations. Leur donner la place qu'elles méritent, tel est l'objectif ! Sous réserve de la situation sanitaire, la place sera inaugurée le 15 octobre 2020, date symbolique de la Journée internationale de la canne blanche, en présence des autorités communales et de la Ligue Braille. Nous y invitons tous nos volontaires, que nous souhaitons mettre à l'honneur à cette occasion. Avec ses 685 m², la place peut accueillir beaucoup de monde, même en respectant la distanciation physique. Un tout grand merci à la Commune de Saint-Gilles !

UN RETOUR SALUTAIRE

Après un arrêt contraint de plus de trois mois, une petite fraction de nos presque 600 volontaires ont eux aussi repris leurs activités à la Ligue Braille. Des retrouvailles fort attendues de part et d'autre.

Comment avez-vous vécu le confinement ?

« C'était d'une tristesse ! », raconte Monique. « Au début, j'ai vraiment eu du mal. Je vis seule et je viens normalement deux fois par semaine à la Ligue Braille ; c'est devenu une habitude ! Tout ce qui m'occupait à la maison, c'était le rangement et le ménage, je n'étais motivée à rien. Mentalement, j'ai été fort éprouvée. » Christiane, qui pourtant vit accompagnée, partage le même sentiment.

Qu'est-ce qui vous a le plus manqué ?

Les amies répondent en chœur : « Le contact humain ! ».

Les amies racontent qu'elles ont gardé le contact pendant le confinement : « Nous échangeons coups de téléphone, SMS et e-mails, mais ce n'est pas pareil que de manger ensemble le midi à la Ligue Braille ». Monique ajoute : « C'est l'occasion de remercier la Bibliothèque de la Ligue Braille : chaque semaine, nous recevions par la poste un livre audio sur CD. C'est le personnel de la Bibliothèque qui choisissait des livres pour nous en fonction de nos goûts. J'en ai tant reçus que je n'ai pas encore tout écouté, mais ces petits colis dans ma boîte aux lettres étaient à chaque fois le rayon de soleil de ma semaine ! ».



Christiane (à gauche) et Monique (à droite) assises à un banc sur la terrasse de la Ligue Braille

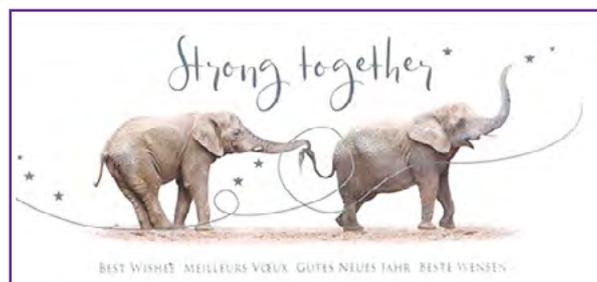
Moyennant le respect des mesures de sécurité, quelques volontaires sont de retour à la Ligue Braille. En revanche, les studios

d'enregistrement restent fermés pour l'instant, même si le projet « Je Lis pour toi » se poursuit à distance.

DITES-LE AVEC NOS CARTES DE VŒUX !

Vous souhaitez faire plaisir à votre famille et vos amis en leur envoyant de chaleureux vœux en fin d'année ? Dans ce cas, pensez aux cartes de vœux vendues par la Ligue

Braille pour financer son Service social. Vous joindrez l'utile à l'agréable : une charmante attention pour vos proches et un soutien précieux à une bonne cause ! Choisissez vos cartes préférées dans le catalogue de notre site web : <https://www.braille.be/fr/nous-soutenir/cartes-de-voeux>



IN MEMORIAM

Expert-comptable de formation, Jacques Daver a perdu l'usage d'un œil à la suite d'un accident survenu à l'âge de quatorze ans. Vers la fin de sa carrière comme responsable des services financiers et immobiliers de GAN Belgique en 1990, le glaucome touche son œil valide et le rend quasi aveugle. Entré en 2002 au Conseil d'Administration de la Ligue Braille, il devient administrateur honoraire en 2008, atteint par la limite d'âge. Membre du Comité des usagers de la Bibliothèque, ce passionné d'histoire en était un des lecteurs les plus assidus. En 2005, il a participé avec enthousiasme au lancement officiel du livre Daisy. Jacques Daver est décédé le 26 mars 2020.

Canne Blanche, trimestriel de la Ligue Braille, est une production du Service communication, en collaboration avec les différents services de l'association.

Photos : Jean-Michel Byl, Pixelio (Bernd Kasper), Sébastien Liste (NOOR), SPF Sécurité sociale, CERTAM, Sébastien Van Mallegem, SCHWEIZER, Ligue Braille.

Impression : Daddy Kate.



ABONNEMENT

- 15 € à verser sur le compte :
BE11 0000 0468 0248
BIC : BPOTBEB1
Communication : « Abonnement Canne Blanche ».
- Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les donateurs pour tout don à partir de 40 €.
- Disponible en PDF et RTF (www.braille.be), en braille et sur CD Daisy.



- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double, merci de nous en avertir !
- Ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.



CONTACT.

Ligue Braille asbl, rue d'Angleterre 57, 1060 Bruxelles.

Tél. : 02 533 32 11 – E-mail : info@braille.be - www.braille.be.

Compte pour faire un don : IBAN BE11 0000 0000 4848 - BIC : BPOTBEB1.

Éditeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

La Ligue Braille traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du traitement de vos données, consultez notre politique de confidentialité sur www.braille.be. Pour consulter, modifier, supprimer vos données ou pour toute autre question, contactez-nous par voie postale ou via info@braille.be.

PARTICIPEZ ET SOUTENEZ LA LIGUE BRAILLE !

70^e GRANDE TOMBOLA DE LA LIGUE BRAILLE

en faveur des personnes aveugles et malvoyantes



ligue braille asbl
une autre façon de voir la vie

GAGNEZ 75 000 € EN FONDS D'ÉTAT OU L'UN DES 5 000 AUTRES LOTS !

CHÈQUES-CADEAUX
ARDENNES ÉTAPE DE 1 500 €



HYUNDAI I10



100X
MACHINES
À PAIN



100X
COFFRETS
BONGO



100X
CHÈQUES-
CADEAUX
INNO



Mais aussi un vélo électrique, des tablettes, de l'électroménager, de l'outillage, des chèques-cadeaux Neuhaus...
il y en a pour tous les goûts ! **Retrouvez la liste complète sur www.braille.be/tombola**

Photos non contractuelles. Prix au détail de juin 2020.

COMMENT PARTICIPER À LA TOMBOLA ?

1 carnet = 5 billets + 1 billet gratuit soit 6 chances de gagner !

PRIX DES BILLETS :

- 1 billet = 3 €
- 1 carnet = 15 €
- 2 carnets = 30 €
- 3 carnets = 45 €
- 4 carnets = 60 €
- 5 carnets = 75 €
- 6 carnets = 90 €

Versez le montant souhaité sur le compte de la Ligue Braille réservé à la Tombola en mentionnant votre nom et adresse. Les billets vous seront envoyés par courrier dans les 3 semaines.

Tombola Ligue Braille
IBAN : BE10 0003 0019 6004
BIC : BPOTBEB1

01/12/2020 : Date limite de réception de votre souscription.

Billets aussi en vente au siège de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles.

Tirage public le 7/12/2020 15 h 00 sous contrôle de Maître Peter Walravens, huissier de justice.

Nous remercions nos partenaires :

BONGO

POUR LES
MAKERS
Brfco
SAINT-GILLES

Neuhaus

Auto 5

Ardennes
étape

HYUNDAI

INNO

MediaMarkt

sodexo*

Canon

Plus d'infos : www.braille.be/tombola • tombola@braille.be • 02 533 33 33